

*conforme au bien général de l'Empire.*

L'Impératrice-Reine a fait de son côté communiquer aux Ministres résidens à la Diète, ainsi qu'aux Ministres qu'elle tient dans les Cours étrangères, un Mémoire dans lequel sont exposées les raisons qui n'ont pas permis d'accepter la proposition de la médiation de l'Empire dans les différends entre cette Souveraine & le Roi de Prusse. Le fondement de ces raisons porte sur la résolution prise, en dernier lieu, par le Corps de l'Empire pour l'assistance de Sa Majesté l'Impératrice-Reine; sur les Loix & les Constitutions de l'Empire, qui ordonnent de sévir contre les Membres du Corps Germanique qui en troublent la tranquillité; sur le peu d'égard marqué par le Roi de Prusse pour les Mandemens que lui a adressés l'Empereur, & auxquels Sa Maj. Prussienne n'a pas répondu; sur le refus qu'a fait ce Prince de reconnoître l'autorité de l'Empire dans l'affaire dont il s'agit; sur les longueurs auxquelles une médiation de cette nature seroit sujette, par les formalités indispensables qui devoient y être observées; sur l'impossibilité de concilier l'objet de cette médiation avec le principe de politique par lequel le Roi de Prusse a prétendu justifier les motifs de son invasion en *Saxe* & en *Bohème*; sur le peu de fruit à attendre d'une démarche où l'Empire s'intéresseroit formellement, après la rupture d'un Traité tel que celui de *Dresde* de 1745, garanti solennellement par ce même Empire; sur la nécessité absolue d'une indemnité provisionnelle pour les droits & possessions injustement envahis; & enfin sur les autres sûretés inséparables d'une médiation où les Garants du Traité de *Westphalie* seroient

tenus